



Succession, récupération de L'apa indûment percue sur les héritiers

Par vaderetro

Il s'agit de l'APA percue indûment par ma tante en ehpad
elle est maintenant décédée

Cette apa aurait dû venir abonder l'ash dont elle était bénéficiaire

j'ai eu une réponse intéressant citant le code civil mais la trésorerie qui me réclame la somme de l'apa versée indûment
fait l'objection suivante: la totalité de la somme est dûe puisque la succession a été acceptée et que les héritiers ne l'ont
pas refusée ou ne l'ont pas acceptée sous bénéfice d'inventaire
merci de votre aide